

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 7 juillet 2023
N° CP-2023-6-6-2
N° applicatif 6270

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Lecture publique bibliothèque d'Alsace

Service consulté

PROPOSITION D'APPROBATION D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE

Résumé : Le dispositif des Contrats Départementaux Lecture (CDL), lancé par le Ministère de la Culture en 2017, est dédié au soutien des politiques de lecture publique des conseils départementaux.

Ce rapport propose à la Commission permanente d'approuver le projet de CDL et les termes du projet de convention à conclure avec l'Etat, sur la période 2023-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est dotée en octobre 2022 de nouvelles orientations pour la politique de lecture publique, déclinée selon trois axes :

- Des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle (développement de l'esprit critique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement des imaginaires)
- Une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres
- Une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires

Cette politique ambitieuse peut bénéficier du soutien de l'Etat, via le dispositif des Contrats Départementaux Lecture (CDL), conclu pour une période de 3 ans. Ce dispositif accorde un soutien financier d'une hauteur de 105 000€ sur la durée du contrat, pour une dépense totale de 210 000€.

Il est proposé que le Contrat Départemental Lecture de la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur 3 axes principaux, qui correspondent aux ambitions de la collectivité en matière de développement de la lecture publique :

- Renforcer l'esprit critique, à travers l'éducation aux médias et à l'information
- Libérer les imaginaires et stimuler la création littéraire
- Lutter contre l'illettrisme

Autour de ces axes, la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera les agents du Pôle Lecture Publique – Bibliothèque d'Alsace pour développer et déployer une nouvelle offre de médiation dans les 310 bibliothèques alsaciennes, en proximité des habitants, et dans l'objectif de dynamiser ces bibliothèques comme véritables lieux de vie.

Il est également proposé que des actions emblématiques de la Collectivité européenne d'Alsace puissent être valorisées dans le Contrat Départemental Lecture, comme le festival « L'Alsace se (ra)conte » ou le Concours Littéraire d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le Contrat Départemental Lecture pour la Collectivité européenne d'Alsace pour la période 2023-2025 joint en annexe au présent rapport,
- D'approuver les 3 axes du projet de candidature :
 - o Renforcer l'esprit critique, à travers l'éducation aux médias et à l'information
 - o Libérer les imaginaires et stimuler la création littéraire
 - o Lutter contre l'illettrisme
- De m'autoriser à signer ledit Contrat Départemental Lecture avec l'Etat – DRAC, impliquant l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace à poursuivre ces axes ci-dessus, et à justifier d'un engagement financier annuel de 70 000€ sur la période 2023-2025 – soit au total 210 000 €, en contrepartie de quoi l'Etat contribuera au dispositif à hauteur de 35 000 € par an - soit au total 105 000€,
- De désigner M. Raphaël SCHELLENBERGER pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de pilotage du contrat départemental lecture.

Les crédits seront affectés selon les 3 axes comme suit :

Pour les dépenses :

- P171O006T80, env P171E01, natana 1251 - 011-62268-313
- P171O007T80, env P171E01, natana 1251 - 011-62268-313
- P170O007T80, env P170E29, natana 1267 - 21-2188-313

Pour les recettes :

- P171O006T82, env P171E02, natana 1257 - 74-74718-313
- P171O007T81, env P171E02, natana 1257 - 74-74718-313
- P170O007T81, env P170E24, natana 2324 - 13-1318-313

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.